



## **IX<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'États et de gouvernement des Pays ayant le français en partage**

**Beyrouth, les 18, 19 et 20 octobre 2002**

### **Plan d'action de Beyrouth**

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Beyrouth du 18 au 20 octobre 2002, venons solennellement de confirmer par une Déclaration les engagements essentiels qui nous lient. Malgré le report d'une année du Sommet en raison de la situation internationale, nous avons poursuivi avec détermination nos activités de coopération.

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Paris le 11 janvier 2002, a adopté à cette fin la programmation de la Francophonie multilatérale pour le biennium 2002-2003.

Nous nous félicitons des orientations données par la Conférence dans le cadre du suivi du Sommet de Moncton et faisons nôtres les conclusions des réunions sectorielles thématiques tenues au cours du biennium 2000-2001. Ces orientations doivent continuer à guider notre opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ainsi que nos opérateurs directs, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Association internationale des maires francophones, TV5 et l'Université Senghor, dans la mise en œuvre de la programmation jusqu'à la fin du biennium.

Nous nous réjouissons que cette programmation s'articule autour de quatre grands axes mobilisateurs où nous estimons que la Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur :

- Paix, démocratie, droits de l'Homme,
- Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique,
- Education de base, formation professionnelle et technique, enseignement supérieur et recherche,
- Coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité.

Nous doterons la Francophonie des moyens nécessaires à la réalisation de cette programmation.

Nous insistons particulièrement sur le nécessaire approfondissement des concertations entre les États et gouvernements francophones sur les thèmes débattus dans les enceintes internationales et qui sont prioritaires pour la Francophonie. Nous entendons veiller à ce que les prises de position communes et les déclarations officielles de la Francophonie issues de ces concertations soient arrêtées dans le cadre de ses instances.

Nous encourageons le Secrétaire général à intensifier la concertation avec les organisations internationales et régionales et la recherche de synergies avec les coopérations bilatérales en adéquation avec les politiques nationales de développement en vue de la mise en place de véritables partenariats. Nous lui demandons également de développer une expertise susceptible de faciliter la mobilisation des financements des institutions internationales.

Nous appelons de nos vœux une intensification des partenariats entre nos opérateurs et soulignons l'apport des réseaux institutionnels, des coopérations entre les collectivités décentralisées, les partenaires économiques et sociaux et les représentants de la société civile dans l'affirmation d'une Francophonie dynamique.

A cet égard, un Symposium sur le cofinancement du développement sera organisé.

Nous invitons le Secrétaire général à poursuivre la mise en œuvre du processus d'évaluation des opérateurs des Sommets. Nous approuvons les conclusions du rapport sur le suivi de l'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Nous sommes convaincus que l'élaboration d'un cadre stratégique décennal facilitera la définition d'objectifs à long terme pour la Francophonie.

Nous décidons l'adoption d'un rythme de programmation quadriennal dont nous attendons qu'il permette d'approfondir l'effort de rénovation de la coopération multilatérale francophone dans le sens du resserrement, de l'efficacité et de la visibilité.

Nous demandons aux instances compétentes de poursuivre la réflexion jusqu'au Sommet de Ouagadougou afin que nous puissions à cette occasion adopter une stratégie pour la période 2004-2013 et tirer toutes les conclusions liées à l'élaboration d'une programmation quadriennale.